



AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'A.I.M.L.

Préavis No 11 / 2016 – 2021 - Budget 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Comité directeur de l'A.I.M.L. a l'honneur de vous soumettre, en annexe, le projet de Budget pour l'exercice 2019.

Préambule

Le coût de l'épuration à charge des Communes membres de l'Association se monte à **Fr. 1'432'500.-** en diminution de **Fr. 21'940.-** par rapport au budget 2018 qui était de **Fr. 1'454'440.-** (- 1.5%). La différence provient des chapitres suivants :

1.- Administration	: augmentation de	Fr. 70'260.-
2.- Finances	: égale à 2018	Fr 0.-
4.- Exploitation	: diminution de	Fr. 92'200.-

Diminution Total **Fr. 21'940.-**

Le Comité directeur poursuit ses efforts afin de maîtriser les coûts par une gestion saine de l'exploitation de la STEP.

La clé de répartition des coûts d'exploitation est basée sur les rapports d'analyses qui définissent la charge polluante répartie entre CREMO, les Associations et les Communes. Pour élaborer le budget, nous avons pris les chiffres d'exploitation de 2017/2018 avec une année complète de raccordement du SIEMV.

Des analyses interlaboratoires sont effectuées une fois par mois par le laboratoire de la Direction générale de l'environnement pour comparer les résultats avec celles effectuées par le personnel de la STEP. L'entreprise Cremo effectue aussi ses propres analyses entrée STEP pour définir les charges.

Commentaires sur le budget

Le prix de l'EH 2019. Fr 28,60.-

1.- Administration : augmentation de : 70'260

Augmentation, voir les postes ci-dessous en grisé.

- 102.3001.1 diminution du traitement du Secrétaire du Comité directeur.
- 103 COPIL (*Comité de pilotage*) jetons de présence comité régionalisation
- 103.3001 COPIL (*Comité de pilotage*) indemnités des heures des commissions
- 110.3102 frais d'annonces engagement d'un mécanicien remplacement M. Butty (*retraite*)
- 110.3111 achat matériel de bureau est supprimé et remplacé par 460.3151 (*exploitation*)
- 110.3185 Divers mandats expertises diminution (*frais fiduciaire*)
- 110.3185.2 Etude régionalisation COPIL. Concerne les Communes de Moudon/Lucens. On retrouve le montant dans les recettes. Point 461.4526. Point 461.4527
- 110.3526 frais de comptabilité de la Commune de Lucens.

2.- Finances : augmentation de Fr. 0.-

22 services financiers.

23 amortissements des investissements :

230.3311

1. Installation de dégrilleurs (préavis N° 11/2011-2016, durée 10 ans)
 2. installation d'une presse à déchets sur le dégrilleur secondaire et d'un couvert (préavis N° 15 / 2011 – 2016, durée 10 ans)
 3. changement grille d'égouttage GDE 1000 (préavis N° 16 / 2011 – 2016, durée (7 ans)
 4. changement des vis de relevage entrée STEP (préavis No 7 / 2016-2021) durée 15 ans
 5. remplacement du bac de préparation de polymère de la grille GDE (préavis 8 / 2016-2021) durée 5 ans
- 230.4801 prélèvements sur le Fonds de réserve (compte 9281.1).

4.- Exploitation : diminution de : 92'200.-

- 460.3121 consommation d'eau en augmentation.
- 460.3123 consommation d'électricité en augmentation (*prévision changement CCF*)
- 460.3124 Achat de gaz en augmentation (*prévision changement CCF*)
- 460.3139.1 - consommation de chlorure ferrique reste stable
- 460.3141 - travaux courants : entretien des bâtiments et places
- 460.3151 Frais informatique, le montant du cpt 110.3111 et remplacé par le 460.3151 Offre de l'entreprise EMG pour changer l'ordinateur principal de commande, servant à la gestion des installations pour un montant de Fr.10'500.-

- 460.3154.2 - entretien et révision du matériel d'exploitation et pièces de rechange.
- 460.3154.4 - imputation de la part des salaires pour la surveillance des installations propres à CREMO.
- 460.3185 divers mandats et expertises
- 460.3188 - frais de traitement et évacuation des boues, une diminution de Fr.100'000.- selon expérience 2018. *Courrier de Montanaire et diminution Henniez.*
- 460.3191 - taxe fédérale de Fr. 9. --/habitant facturée aux Communes, Associations, en recettes sous 460.4526.1.
- 460.3801 - « Fonds de réserve » pour le financement des investissements à réaliser.
- 460.4341 - taxe unique de raccordement du SIEMV, 30% de la taxe de raccordement Fr. 96'000.- sera restituée sur le compte (fond de réserve du bilan) préavis N0 18/2011-2016
- 460.4356 - facturation des analyses CREMO et diverses prestations aux tiers.
- 460.4356.1 - facturation aux clients du CRTB en diminution FR.60'000.-
- 460.4526.1 - Taxe micropolluants
- 460.4626.20 - péréquation des transports par SAIDEF, selon tonnages incinérés
- 461.4657 - prestations facturées à CREMO.

Les autres postes du budget n'appellent pas de commentaires particuliers.

Administration poste 10

Augmentation de **Fr. 70'260.-**

Exploitation poste 460

Diminution des charges et des revenus 2018/2019

Budget 2018 Charges 1'728'400.- Revenus 458'000'00 total Fr. 1'270'400

Budget 2019 Charges 1'587'600.- Revenus 409'400.00 total Fr. 1'178'200

Diminution des frais d'exploitation de : **Fr. 92'200**

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs, de donner votre accord à la conclusion suivante :

Le Conseil Intercommunal de l'A.I.M.L.,

- Vu le préavis No 11 / 2016 - 2021 du Comité directeur,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

DECIDE

D'adopter tel que présenté par le Comité directeur le BUDGET 2019 pour la gestion et l'exploitation de la STEP de l'A.I.M L Moudon – Lucens

Délégué du Comité directeur : M. Sylvain Schupbach

Approuvé par le Comité directeur dans sa séance du 3 octobre 2018

Au nom du Comité directeur

Le Président



S. Schupbach

Le Secrétaire



E. Berger

Annexe: - budget 2019